



CONGRÈS NATIONAL **PARIS 2021**

les 17 et 18 mai 2021



APPEL À CANDIDATURE



Pages spéciales de L'US n° 606 du 13 février 2021



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré



APPEL À CANDIDATURE 2021

Élection de la direction nationale en vue

L'élection de la direction nationale du SNES-FSU est un moment important dans la vie démocratique du syndicat. Elle se déroule après la tenue du congrès national par vote direct des syndiqués organisé dans les sections d'établissement ou par correspondance, selon les cas.

La première étape de ce processus électoral est le recueil, par les courants de pensée existants au SNES-FSU, des candidatures des syndiqués.

Ces pages spéciales contiennent les appels à candidature de cinq courants de pensée classés par ordre décroissant du nombre de voix obtenues lors des dernières élections, en 2018.

La CA nationale des 19 et 20 janvier 2021 a précisé les dispositions en vigueur depuis 1977 pour les élections à la CA nationale du SNES-FSU et adopté le présent règlement électoral par 56 voix pour, 0 contre et 1 abstention. Vous en trouverez la première partie dans ce supplément ; la seconde sera publiée dans le supplément d'avril, avec les listes candidates et leur profession de foi.

Magali Espinasse, secrétaire administrative

APPEL À CANDIDATURE

• Unité & Action	3
• École Émancipée	4
• Émancipation	5
• Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)	6
• Front unique	7





APPEL À CANDIDATURE 2021

UNITÉ ET ACTION

Lutter, rassembler, proposer, agir !

Le contexte actuel se caractérise par une somme de défis que doit relever le syndicalisme : faire face à un projet politique qui a une redoutable cohérence, tant sur le plan éducatif, qu'à un niveau plus général. Le projet de J.-M. Blanquer est celui d'un système scolaire élitiste et conservateur où les personnels sont rabaissés à un rôle d'exécutant, voient leurs conditions de travail se dégrader du fait des suppressions massives de postes. La politique d'E. Macron a renforcé les fractures de notre société. La crise sanitaire aggrave ces inégalités et ne semble pas ralentir les velléités de réformes à marche forcée du gouvernement (retraites, assurance chômage, restriction des libertés...). La responsabilité du mouvement syndical est donc à la fois de rassembler largement dans les luttes mais aussi de montrer que d'autres politiques sont possibles.

C'est ce souci qui guide Unité et Action en matière de mobilisation, y compris en proposant des formes d'actions nouvelles (comme sur le bac) après consultation des adhérents.

À l'heure où le ministre de l'Éducation nationale continue d'empiler les mesures dangereuses pour nos métiers et le système éducatif (Grenelle de l'Éducation, éducation prioritaire, suppression d'emplois, concours...), Unité et Action entend poursuivre les luttes en y associant étroitement les personnels.

L'orientation de notre courant de pensée est claire :

- exiger la revalorisation de nos métiers par l'augmentation des salaires sans contreparties et la résorption de la précarité, réduire la charge de travail ;

- lutter contre les réformes régressives et défendre une conception ambitieuse de notre système éducatif afin de réduire le poids des inégalités de tout ordre ;

- renforcer les services publics.

Les moyens pour y parvenir que nous continuerons de développer ensemble :

- rassembler tous les personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie, titulaires comme non-titulaires (contractuels, AED, AESH) et retraités dans des actions majoritaires en poursuivant le travail de terrain pour informer, débattre et mobiliser ;

- être force de propositions sur la base de nos revendications, élaborées démocratiquement en associant le plus grand nombre de syndiqués ;

- avec la FSU, rechercher le cadre d'action le plus large avec toutes les forces progressistes contre les politiques néolibérales : organisations syndicales de salariés, de la jeunesse...

À l'heure où de nouvelles formes d'engagement apparaissent, nous nous attachons aussi à faire évoluer notre outil syndical dans ses pratiques.

Lutter, rassembler, proposer, agir, dans un syndicalisme indépendant, offensif, majoritaire, tel est le projet d'Unité et Action. Vous vous reconnaissez dans cette conception d'un syndicalisme d'action et de transformation sociale ?

Rejoignez-nous ! ■

Contact : frederique.rolet@snes.edu

RÈGLEMENT ÉLECTORAL

Élections à la Commission administrative nationale du SNES-FSU - 2021

CANDIDATURES

Article 1.

Pour garantir l'authenticité de toutes les candidatures et permettre la vérification de l'acquittement de la cotisation syndicale pour l'année scolaire en cours et l'année scolaire précédente (cf. article 2 du règlement intérieur) chaque candidat·e signera une déclaration de candidature sur une liste d'orientation, précisant à quel(s) S1 a été versé sa cotisation 2020-

2021 (**avant le 24 février 2021**) et sa cotisation 2019-2020 et précisant son éventuelle candidature à un secrétariat de catégorie ou groupe de catégories. Sont exemptés de cette deuxième obligation (paiement de la cotisation 2019-2020), les élèves des centres de formation qui n'appartenaient pas à l'Éducation nationale, les collègues qui en 2019-2020 appartenaient à une catégorie qui ne leur permettait pas d'être syndiqués au SNES, ainsi que les collègues syndiqués en 2018-2019, qui, pour des raisons de force majeure à »



APPEL À CANDIDATURE 2021

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

En finir avec l'ère Blanquer et affirmer un autre projet éducatif !

Retraites, assurance chômage, services publics... Macron et son monde poursuivent l'œuvre néolibérale de destruction des acquis sociaux, notamment de la Sécurité sociale par la création d'une 5^e branche sur l'autonomie ouverte aux assurances privées.

L'École ne fait pas exception ! La baisse des moyens est un des buts et l'instrument de la politique éducative : externalisation, contractualisation, déqualification, mise en concurrence, contrôle, précarité... servent ce principe qui aggrave les inégalités et vise à faire de chacun-e un « sujet néolibéral », entrepreneur de lui-même.

La pandémie sert d'accélérateur à cette politique : Blanquer en profite pour imposer ses réformes (du bac, du lycée, de la formation des enseignant-es) et supprimer des postes, alors que moyens supplémentaires (personnels et locaux) et allègements de programmes étaient une absolue nécessité pour faire face à la crise.

On nous demande de la « bienveillance » quand l'école est structurellement de plus en plus concurrentielle, il faudrait appliquer des pratiques standardisées (numérique, compétences, neurosciences, évaluations de début d'année...), alors que pour réussir, les élèves ont surtout besoin d'enseignant-es concepteur-rices et formé-es, notamment grâce aux apports de la recherche. **Opposons-nous au néomanagement et aux injonctions paradoxales allant contre la liberté pédagogique !**

Convaincu-es que les élèves sont toutes et tous capables de réussir, **l'ÉE, dans une optique de transformation sociale, défend une école égalitaire et démocratisante** : un autre collège permettant de développer l'esprit critique et apportant les connaissances nécessaires à l'émancipation individuelle, intellectuelle et sociale, un lycée polytechnique commun préparant à un diplôme national, seul prérequis pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Les militant-es de l'ÉE sont investi-es dans le SNES et la FSU, pour y porter un syndicalisme qui :

- ▀ **s'engage auprès des salarié-es et retraité-es du public et du privé** pour la défense des acquis sociaux et des principes de solidarité ;
- ▀ favorise les **convergences**, s'appuie sur les **luttés** et fait vivre les **mandats fédéraux** ;
- ▀ **défend les droits et les libertés** (droits des femmes, des étranger-ères, liberté d'expression syndicale, lutte contre toutes les discriminations) et dénonce sans détour les dérives autoritaires.

Pour nous, la force du syndicat c'est sa base : il faut **plus d'horizontalité** dans les débats et prises de décision. Chaque adhérent-e du SNES doit pouvoir devenir élu-e ou avoir un regard plus direct sur ce qu'est le SNES et sur son action !

Rejoignez-nous et soyez candidat-es sur la liste à l'initiative de l'École Émancipée. ■

Contact : eebnsnes@ecoleemancipee.org

RÈGLEMENT ÉLECTORAL

▄ préciser explicitement (non-réemploi, etc.), n'ont pas pu être syndiqués en 2019-2020.

La CA confirme les décisions antérieures : pour les élections à la CA nationale du SNES de 2021, ne sont pas éligibles les collègues s'étant présentés sur les listes d'organisations syndicales concurrentes du SNES lors des élections professionnelles (CAPA, CAPN, CCP, CTA, CTM) de décembre 2018. Une commission du BN se réunira le **mardi 9 février 2021** à 16 h 30 pour enregistrer le nombre et l'appellation de chacune des listes ayant déposé un appel à candidatures.

Chaque liste de candidats sera déposée au siège national du SNES le **mercredi 7 avril 2021** avant midi (version papier

et version informatique) afin de permettre le contrôle, par le S4, du paiement des cotisations et de la régularité des candidatures. En cas de problème de paiement de cotisation lors de la vérification, les S3 seront immédiatement sollicités. Lors de son dépôt, chaque liste devra être accompagnée des originaux des déclarations individuelles de candidature et d'un exemplaire de la déclaration d'orientation (version papier et version informatique).

Les déclarations d'orientation seront échangées le **mercredi 7 avril 2021** dans une commission du BN.

Toute liste qui le souhaite pourra demander au S4 la pré-verification de l'acquittement des cotisations dans les conditions suivantes :

ÉMANCIPATION

Pour défendre l'école publique et ses personnels, changer d'orientation !

Ce gouvernement est clairement un ennemi des travailleur.es. La crise sanitaire montre quelles sont les conséquences tragiques de la politique de démantèlement de l'hôpital public, qu'il a menée. Cette politique néfaste touche tous les domaines : la Fonction publique, les retraites, la Sécurité sociale... jusqu'aux libertés fondamentales. Macron et son gouvernement portent des coups majeurs à l'école publique : saccage des lycées et casse du bac national, sélection sociale accentuée, dégradation des conditions de travail et suppressions de postes faisant exploser la souffrance professionnelle.

Or, les directions du SNES et de la FSU, au lieu de construire le rapport de force sur des revendications claires... s'enferment dans des « concertations » (hier sur le lycée et le bac, aujourd'hui sur l'éducation prioritaire et sur « l'agenda social ») où le pouvoir impose ses contre-réformes.

Nous proposons une autre orientation :

- ▮ rompre avec la soumission de l'école aux intérêts du capitalisme, qui provoque : liquidation de l'éducation prioritaire, démantèlement du bac national, déréglementation des lycées et recul des horaires nationaux... cette rupture implique **l'abrogation de toutes ces contre-réformes**, et de cesser le « dialogue social » dont se sert le pouvoir pour faire avancer sa politique.
- ▮ défendre un plan d'urgence pour l'école publique : contre la précarité (titularisation immédiate et sans condition des

personnels précaires, un statut pour tous et toutes) et le blocage des salaires, création de tous les postes statutaires nécessaires, baisse des effectifs par classe, défense de la liberté pédagogique...

- ▮ agir pour une école publique égalitaire, fondée sur la laïcité et le droit à l'éducation pour tous les jeunes, une école non ségrégative et sans hiérarchie entre les savoirs, favorisant le développement de l'esprit critique...
- ▮ défendre les libertés démocratiques, en agissant pour la levée immédiate de l'état d'urgence sanitaire, l'abrogation ou le retrait des lois et dispositifs liberticides à commencer par la loi « Sécurité globale ».
- ▮ favoriser l'auto-organisation et la démocratie dans les luttes (AG des personnels souveraines qui se coordonnent à tous les niveaux) : des luttes récentes montrent que les personnels peuvent s'engager vraiment dans l'action si elle est organisée et contrôlée à la base. Ainsi les grèves de juin 2019 lors du bac, celles contre une rentrée inacceptable en novembre 2020, les grèves des AED depuis décembre...

Pour y concourir rejoignez la liste Émancipation. ■

Pour tout contact : tendance.emancipation@gmail.com, www.emancipation.fr

- ▮ chaque courant de pensée déposera le **mercredi 17 mars 2021** au plus tard, et en une seule fois, la totalité des noms pour lesquels il demande vérification ;
- ▮ les réponses seront fournies, dans un délai maximum de trois jours ouvrables qui suivent la réception des noms, sur la base des informations enregistrées par le fichier national à la date où la demande de vérification est présentée ;
- ▮ une telle vérification ne peut valoir validation d'éligibilité. La CA arrête ces dispositions afin de permettre :
- ▮ à toutes les listes de connaître le nombre et la nature des listes en présence ;
- ▮ au BN et à la CA de veiller à l'application de l'article 4 du règlement électoral concernant l'appellation des listes ;

- ▮ de donner à *L'US* les moyens de prévoir les possibilités de publication des différentes listes et déclarations d'orientation.

Article 2. Nombre de candidat·e·s par liste

Pour être recevable, une liste doit comporter 150 candidatures (75 titulaires et 75 suppléants).

Doivent figurer sur cette liste et être clairement identifiés, les candidat·e·s titulaire et suppléant·e pour représenter les catégories ou groupes de catégories.

Peut faire acte de candidature à un tel poste, tout·e électeur·trice appartenant à la catégorie ou au groupe de catégories.

»



APPEL À CANDIDATURE 2021

UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE (URIS) Face à la crise sanitaire : recrutement tout de suite de dizaines de milliers d'enseignants

La crise sanitaire se prolonge et s'aggrave. L'an dernier pas de masques, cette année pas de vaccins.

Pour travailler en petits groupes et assurer tous les cours il n'y a qu'une solution : recruter massivement des dizaines de milliers d'enseignants.

Le ministre Blanquer s'y refuse, il gère la crise sanitaire à moyens constants. Pour diminuer les effectifs par classes il supprime 50 % des heures de cours. Comment peut-on considérer qu'il s'agit d'un « recul » et demander l'extension de ce dispositif aux collèges ? Sans embauche massive, une telle demande ne peut qu'aboutir à la suppression d'heures de cours pour les élèves.

À Créteil le recteur a dû embaucher 287 enseignants depuis le 1^{er} décembre. C'est encore très peu par rapport aux besoins mais que l'on ne vienne pas nous dire que c'est impossible.

En Espagne, 39 000 enseignants ont été recrutés, en Italie 40 000 alors qu'en France la suppression de plus de 1 800 postes est prévue à la rentrée 2021.

Au CDFN de la FSU nous avons déposé un amendement demandant l'embauche immédiate de dizaines de milliers d'enseignants. Il a été intégré au texte. Fort bien. Mais le rapporteur a enlevé le mot « immédiat ». Comment comprendre ? Faut-il attendre 2022 ? 2023 ? C'est maintenant face au Covid qu'il faut dédoubler les classes.

Blanquer rend l'accès à l'enseignement supérieur plus inégalitaire que jamais pour la jeune génération qu'il livre aux petits boulots déqualifiés.

Cela ne peut plus durer.

Peut-on espérer faire reculer Blanquer avec la succession de journées d'action : 21 janvier dans le secteur de la santé, le 26 dans l'éducation, le 28 dans l'énergie et le 4 février interprofessionnelle ? La succession des journées d'actions contre la réforme des retraites ou la loi El Khomri n'a pas permis de faire reculer le gouvernement.

Le mandat du SNES doit être clair :

Il est urgent que la FSU s'adresse aux autres fédérations pour que se réalise l'unité pour revendiquer :

- **Recrutement immédiat de dizaines de milliers d'enseignants pour alléger les effectifs, permettre le maintien de toutes les heures de cours et l'étude complète des programmes, avec la réquisition des locaux nécessaires,**
- **Maintien de notre statut, respect de la liberté pédagogique,**
- **Augmentation générale du point d'indice et revalorisation sans « contreparties »,**
- **Abrogation des réformes du lycée, du bac et de parcoursup. Pour un baccalauréat, premier grade universitaire donnant accès à la filière de son choix, avec des épreuves terminales, nationales et anonymes. ■**

Pour tout contact : yacha.mignot@gmail.com
carine.n.tourneur@wanadoo.fr

RÈGLEMENT ÉLECTORAL

Article 3. Sanctions pour liste non conforme au règlement électoral

Dans le cas où une ou plusieurs candidatures se révéleraient irrégulières après le dépôt de la liste, les dispositions suivantes seraient appliquées :

- a) Si une seule candidature est irrégulière, possibilité est donnée de faire une rectification dans un délai de trois jours.
- b) Si deux candidatures sont irrégulières, le nombre de voix obtenu par la liste concernée sera diminué de 2/150^e.
- c) Si plus de deux candidatures sont irrégulières, le nombre de voix de la liste subira un abattement supplémentaire de 1/75^e pour chacune des candidatures irrégulières au-delà de deux.

Dans tous les cas, une information sera publiée dans *L'US* avant le vote.

Article 4. Appellation des listes

- a) Chaque liste a le droit de choisir librement son appellation et le sigle correspondant, sous réserve des règles ci-après énoncées de protection des appellations et sigles des autres courants de pensée.
- b) L'unique appellation d'une liste est la dénomination sous laquelle elle se présente au scrutin dans les documents électoraux publiés par les soins du syndicat : déclaration d'orientation et bulletin de vote. Le sigle qui l'accompagne doit correspondre à cette dénomination.

FRONT UNIQUE

Le « Grenelle de l'éducation » a livré ses « conclusions » soumises à Blanquer

- recrutement des profs par les chefs d'établissements,
- liquidation de la progression à l'ancienneté etc. C'est la mort programmée du statut !

La direction du Snes, de la FSU, la direction de tous les syndicats de l'enseignement public doivent rejeter ces conclusions et refuser toute concertation à leur sujet. Il n'y a rien à discuter !

- Fin de la grille de progression salariale ;
- Salaire fixe à l'entrée dans la profession, avec part variable (en primes, liées aux tâches supplémentaires, ou à la reconnaissance du mérite) ;
- Recrutement à profil déterminé par le chef d'établissement ;
- Création de hiérarchies intermédiaires, et d'équipes locales de remplacement ;
- Mise en place de plans d'autonomie et de réussite d'établissements, conditionnant les moyens à attribuer aux établissements ;
- Renforcement du pouvoir des chefs d'établissement ;

Toutes les conclusions tendent à imposer les méthodes de management de l'entreprise privée, matinales d'un discours pétainiste, en proposant ainsi un serment à la Nation pour la titularisation.

C'est donc une liquidation totale du statut de l'enseignant, une mutation profonde de la condition enseignante para-

chevant la politique de Blanquer qui est prévue. La paupérisation, la soumission, la misère doivent être la condition enseignante, mettant fin au statut, objectif central de Macron. Contre-réforme des retraites, fin du bac comme diplôme national, déqualification des concours de recrutement, liquidation des REP au profit de la contractualisation, évaluation des établissements. Ces éléments, déjà en place ou en préparation, de la politique du gouvernement s'intègrent dans cette offensive majeure que prépare le Grenelle.

Or quelle est la politique de la direction du Snes, de celle de la FSU, face à cette déclaration de guerre ? C'est masquer cette offensive inouïe que de dire qu'il s'agirait d'une revalorisation insuffisante comme dans Pour de février, ou que les conclusions seraient sans surprise ! Il faut qualifier et rejeter ces conclusions. La FSU a quitté le Grenelle début décembre. Peut-on retourner dialoguer avec le gouvernement sur le même contenu ?

Le courant Front Unique appelle donc à constituer une liste sur le terrain du rejet des conclusions du Grenelle, du refus de participer à une discussion préparant leur mise en œuvre, et préparer l'affrontement nécessaire pour faire reculer le gouvernement. ■

Contact : olivier.rougerie@yahoo.fr

c) Chaque courant de pensée représenté à la CA nationale a l'exclusivité de son appellation et de son sigle ce qui implique que ces deux éléments ne peuvent pas être utilisés dans la dénomination d'une liste sans l'accord de ce courant de pensée, exprimé par la majorité de ses élus titulaires et suppléants à la CA nationale.

d) N'utiliser dans son appellation et dans son sigle, ni le nom du syndicat ni son sigle, ni le nom d'une ou plusieurs catégories syndiquées au SNES.

e) Si ces conditions ne sont pas remplies, la dénomination et le sigle entachés d'irrégularité sont irrecevables, ce qui entraîne, dans le cas où ils ne sont pas dûment corrigés, l'irrecevabilité de la liste.

f) Dans le cas où une liste représentée à la CA sortante ne se représente pas à l'élection suivante, ses élus (majorité des titulaires et suppléants à la CA nationale) peuvent s'exprimer par une déclaration au moment de l'appel à candidatures et éventuellement lors de la publication des textes d'orientation, sauf s'ils constituent une liste d'une autre appellation qui présente un texte d'orientation ou s'ils se situent en dehors du cadre statutaire de l'organisation.

Tout litige relatif à l'application de ce règlement électoral sera porté devant le Bureau national.

Ce règlement électoral a été adopté par la Commission administrative nationale (CAN) des 19 et 20 janvier 2021 par 56 voix pour et 1 abstention

